

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 23 janvier 2009**

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mme Françoise GIROUX, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mr Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET ;*

*Absents : Mr Arnaud MIGNARD, Mme Laurence COUBLE, Mr Olivier SOUZY*

*Procurations : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Solange DUTOUR, Mme Laurence COUBLE à Mr Jean Luc DURRIS, Mr Olivier SOUZY à Mme Françoise GIROUX.*

### **VOIRIE :**

- **Extension de la zone artisanale :**  
Suite à la délibération du 5 septembre 2008 approuvant le projet d'extension de la zone artisanale « les Longes », le conseil municipal prend connaissance du dossier technique élaboré par le bureau d'études F2I. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer le permis d'aménager auprès des services compétents et signer tous documents y afférent.
- **Nouvelle station d'épuration :** une réunion est prévue avec la cellule hydraulique le 29 janvier afin de définir les limites de la zone inondable.
- **Syndicat Intercommunal du Forez :** Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la Commune de St Etienne le Molard du Syndicat et le transfert du siège social en Mairie de Mizérieux.
- **Elargissement du Droit de préemption urbain :** Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le courrier de la sous-préfecture de Montbrison concernant la délibération du 5 septembre 2008 relative à l'élargissement du droit de préemption urbain aux zones N et A. Les parcelles situées dans ces zones n'étant pas implantées ni dans une zone urbaine ni dans une zone d'urbanisation future, échappent au droit de préemption urbain. En conséquence, le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 5 septembre 2008.
- **Inondations novembre 2008 :** le Conseil municipal est informé que le conseil général a mis en place un fonds d'aide exceptionnel destiné aux communes classées en état de catastrophe naturelle. Une demande d'aide pour la réparation des dégâts causés par cette catastrophe naturelle sera déposée avant le 31 janvier.

### **BÂTIMENTS :**

- **Agrandissement maternelle :** Les travaux se poursuivent. La remise en service du parking devrait intervenir après sécurisation des abords du chantier, soit après les vacances de février.
- **Hangar Communal :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 février 2008, approuvant le projet de construction d'un hangar pour stocker le matériel communal. Après avoir pris connaissance du montant estimé des travaux qui s'élève à 45.0000

euros HT., le conseil municipal décide d'inscrire ce projet au budget primitif et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, au titre des enveloppes cantonales de solidarité et auprès de tout autre organisme.

### ***VIE ECONOMIQUE – COMMERCE :***

- ***Stationnement d'un camion magasin :*** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu de Mr PEYRESSATRE, Boucher/charcutier/traiteur qui sollicite une autorisation de stationnement pour son camion magasin dans le village le vendredi après-midi. Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable. Il est précisé que cette autorisation est donnée en l'absence de commerce fixe sur la Commune, et uniquement une demi-journée par semaine. En cas de réouverture de la boucherie-charcuterie, cette autorisation sera annulée.
- ***FUTUR COMMERCE MULTISERVICES – COMMUNE DE CLEPPE :*** le conseil Municipal est informé du courrier reçu de la Mairie de CLEPPE sollicitant l'avis des communes environnantes sur le projet de création d'un commerce multiservices sur la Commune de Cléppé. Après délibération, le Conseil municipal émet un avis défavorable sur ce projet.

### ***PERSONNEL :***

- ***Adhésion au service départemental de médecine professionnelle et préventive de la Loire :*** le Centre de gestion a communiqué à la Commune un projet de convention de trois ans, dédié à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice des agents de la Commune. Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition du centre de gestion et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### ***VIE CULTURELLE :***

- ***Exposition*** .une exposition intitulée « autour de la photo » sera présentée à la Bibliothèque Municipale de Nervieux les samedi 31 janvier et dimanche 1<sup>er</sup> février 2009 de 10 h à 17 heures. Le dimanche 1<sup>er</sup> février à 15 h 30 aura lieu la remise des prix aux enfants ayant participé au concours photo « Loire et Nature ».

### ***QUESTIONS DIVERSES :***

- ***Epreuve cycliste Paris-Nice :*** la 67<sup>ème</sup> édition de Paris-Nice, épreuve cycliste internationale, passera par Nervieux le 11 mars 2009 à 14 heures. A cette occasion les routes seront fermées à la circulation de 13 h 30 à 15 heures.
- ***Annulation de la délibération concernant le changement du photocopieur du RPI Nervieux/Mizérieux :*** compte tenu des pouvoirs délégués au Maire par délibération du 6 juin 2008, la délibération du Conseil municipal du 22 décembre 2008 est illégale et donc annulée.,
- ***Le conseil municipal*** est informé du courrier reçu de Monsieur PELCA concernant différents points d'aménagement et de constructibilité d'une parcelle.
- ***Terrains ville de Paris :*** Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le courrier reçu de la ville de Paris nous informant de la cession de l'ensemble de ses terrains à la SAFER ;

***La prochaine réunion publique du Conseil Municipal aura lieu le vendredi  
27 février 2009 à 20h00 en Mairie.***